

RAPPORT

SOIRÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE MUNICIPALE SUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) À VILLE DE MONT-ROYAL - 9 OCTOBRE 2018

Contexte

Le REM

Le Réseau express métropolitain (REM) est un important projet de transport collectif estimé à 6,3 milliards \$, piloté par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra). Le réseau comptera 26 stations et traversera la grande région de Montréal sur 67 km. Le projet proposé du REM aura plusieurs antennes, sera ouvert 20 h par jour et offrira une fréquence de passage aux 2,5 à 15 minutes, selon l'heure de la journée. Le tronçon d'un peu plus d'un kilomètre qui traversera la Ville de Mont-Royal est le plus densément peuplé du réseau et recevra les trains provenant, et en direction de l'aéroport Montréal-Trudeau, Deux-Montagnes et Sainte-Anne-de-Bellevue.

La Ville de Mont-Royal

La Ville de Mont-Royal est une cité-jardin dont l'héritage urbanistique date du début du siècle. Elle est reconnue pour la qualité de ses paysages urbains et pour la quiétude de son territoire. La cité modèle de Mont-Royal a d'ailleurs été désignée lieu historique national du Canada en 2008. Son histoire formidable est également étroitement liée à celle du train et du tunnel passant sous la montagne. L'annonce du projet du REM en 2016 a été accueillie favorablement par les résidents qui y ont vu, à l'époque, une amélioration de leur qualité de vie et de celles des autres utilisateurs du train de banlieue. Mais les détails sur la fréquence des nombreux passages de trains quotidiens qui furent annoncés publiquement un peu plus tôt cette année, a vite fait déchanter la population. En plus des inconvénients que susciteront les travaux et chantiers de construction échelonnés sur de nombreuses années, la mise en service du REM tel que proposée par CDPQ Infra, changera à jamais le cœur de la cité modèle et remet en question la qualité de vie de milliers de résidents dont les propriétés sont situées à proximité des voies ferrées.

À cette étape-ci, il était important pour le maire Philippe Roy et les conseillers municipaux de valider l'acceptabilité sociale de la population à l'égard de ce projet et de faire respecter les droits des résidents d'être entendus et d'orienter le projet afin de préserver la qualité de vie à Mont-Royal.

Quelque 300 Monterois ont répondu à l'invitation du Conseil municipal pour participer à l'hôtel de ville, à une consultation publique municipale, le mardi 9 octobre 2018. L'objectif de la consultation était notamment de connaître la perception des citoyennes et citoyens à l'égard des enjeux liés à l'implantation du REM par CDPQ Infra, qui fera passer le nombre de trains quotidiens de 61, à 550 à Mont-Royal.

Séance de consultation publique

Parmi les 300 citoyens présents, les 40 participants qui ont pris la parole ont pu s'exprimer à micro ouvert en présence de tous les élus municipaux ainsi que de M. Anthony Housefather, député de la circonscription fédérale de Mont-Royal. M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal / Outremont à l'Assemblée nationale, était quant à lui représenté par Mme Charlotte Thierry, attachée politique du bureau de comté.

De nombreux citoyens dont les résidences sont riveraines aux voies ferrées ont ajouté leurs voix à celles de représentants d'associations communautaires et municipales ainsi que scolaires pour souligner que les importantes augmentations de l'intensité et de la fréquence de services de trains du REM n'avaient pas été rendues publiques lors de l'annonce du projet par CDPQ Infra et que la situation particulière de Mont-Royal, où convergeront trois antennes du réseau de trains (et les usagers provenant de la ligne de trains de Mascouche), n'avait pas été pris en compte sérieusement par CDPQ Infra. De plus, même si CDPQ Infra est à la fois le promoteur et le maître d'œuvre du REM, elle n'a pas tenu de véritable consultation publique sur son projet, étape primordiale dans le respect des principes de développement durable, mais seulement deux soirées d'informations, soit en juin 2017, et juin 2018.

La consultation publique tenue par la Ville a démontré que l'acceptabilité sociale concernant ce projet est grandement remise en question à cause des enjeux suivants : la fréquence des trains, les vibrations induites dans le sol, la pollution sonore et visuelle, l'impact sur la qualité de l'air ainsi que les aménagements de la future gare et de la passerelle piétonne située à la jonction des avenues Lazard et Jasper. De plus, les résidents dont les propriétés subiront les perturbations causées par le bruit et les autres désagréments relatifs à l'opération des trains du REM craignent une chute de la valeur de celles-ci.

Les participants sont convaincus qu'il est encore temps de changer les paramètres du projet. CDPQ Infra semble toutefois faire la sourde oreille depuis deux ans à toutes démarches des autorités de la Ville ou de regroupements de citoyens pour que soit révisé le projet afin d'en atténuer les impacts. En fait, CDPQ Infra s'est opposée à toutes modifications en prétextant soit une question de coûts, soit une question d'échéance pour la mise en service. En contrepartie, le promoteur n'a pas fourni les études d'impacts ou les données nécessaires qui permettraient d'apaiser les inquiétudes des milliers de citoyens qui seront affectés par l'implantation du REM.

Voici les principales propositions soumises lors de la consultation publique :

- Poursuivre l'aménagement en tranchée de la voie ferrée de la gare Mont-Royal jusqu'à la A-40 ;
- Recouvrir la voie ferrée à l'aide d'une structure fermée sur une distance s'étendant de la sortie du tunnel du mont Royal jusqu'à la A-40, et ce avant la mise en service du REM ;

- Aménager et développer l'espace situé au-dessus de la structure de recouvrement ;
- Aménager une dalle avec végétaux, sentier piétonnier et voie cyclable entre les 2 ponts (Cornwall et Laird) ;
- Aménager une passerelle piétonne avec accessibilité universelle à la jonction des avenues Lazard et Jasper pour remplacer le passage à niveau existant ;
- Mandater la Municipalité et ses représentants pour étudier toutes les options disponibles pour faire entendre la voix des citoyens auprès de CDPQ Infra, ou toutes autres instances, afin de faire modifier le projet ;
- Prendre toutes les actions requises, y compris des mesures légales, pour arrêter les travaux, en cas de refus de modifier le projet de la part de CDPQ Infra.

Suite à cette consultation publique, les membres du conseil municipal et les administrateurs de la Ville ont pris acte des nombreuses interventions des Monteroises et Monterois. Ils sont à déterminer les actions à prendre pour rétablir un consensus social permettant de préserver la qualité de vie à Mont-Royal et ce, dans le respect du développement durable.

Annexe A

Liste des intervenants

- Mme Julie Dionne, (modératrice)
- M. Philippe Roy, (maire) ;
- *Le groupe des résidents initiateurs de la pétition :*
 - o M. Pierre Mourot;
 - o M. Georges Sayegh;
 - o M. Catalin Zimbresteanu;
 - o Mme Diane Henri;
 - o M. Marc Debargis
- M. Luc Landreville, (Commission scolaire Marguerite Bourgeois);
- M. Michel Faure, (Alliance Mont-Royal);
- Mme Joan Fraser, (Alliance Mont-Royal);
- *Membres de L'Association municipale de Mont-Royal*
 - o M. Allen Feldman;
 - o Mme Kathy Elie;
 - o M. Farid Tannous;
- Mme Geneviève Bordeleau, (Conseil d'établissement des Écoles St-Clément);

- Mme Nathalie Gaetz, (Conseil d'établissement des Écoles St-Clément);
- Mme Tanya Naem, (Conseil d'établissement des Écoles St-Clément);
- Mme Sophie Séguin, (Association des parents de Mont-Royal)
- M. René Dufour;
- M. Gilbert Katchya;
- M. Fabio Voltasio;
- M. Marc Trudeau;
- M. Ross Kennedy;
- Mme Mona Rizk;
- Mme Tatyana Litvak;
- M. Jean-Marc Séguin;
- M. Roman Boyko;
- Mme Barbara Lapointe;
- Mme Ghislaine Savard;
- Mme Anne-Marie Williams;
- Mme Romana Rogoshewska;
- M. Ralph Nobel;
- M. André Dumais;
- M. Hy London;
- Mme Renée Larouche;
- M. Mathieu Abbott;
- Mme Colette Kilian;
- Mme Cecilia McDonald;
- Mme Laurence Péloquin;
- Mme Ionna Havanitis;
- Mme Danièle Couture;
- M. Anthony Housefather, (député de la circonscription fédérale de Mont-Royal)